

Ministère de l'Industrie et de
l'Artisanat

Rapport

11-08-1989

Doc 1
page 6

18-8-89

/K.E./

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DE L'INDUSTRIE ET DE
L'ARTISANAT.
B.P. 73 KIGALI.

d.

A traiter
 110-11
 Date entrée 17-8-89
 N° Classement 16542/08'89

Ku 14/8/89
M. N. 14/8/89
 KIGALI, Le..11/8/89.
 N° .21.../08.03/89

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI.

OBJET : Rapport de mission effectuée
à LUSAKA (ZAMBIE) du 28
Juillet au 6 Août 1989.

S/C. de Monsieur le Ministre de l'Industrie
et de l'Artisanat
KIGALI.

[Signature]
 Dr. NZABAMWITA Gaspard
 Secrétaire Général

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence
le rapport de mission effectuée à LUSAKA au siège du Secrétariat Général de la
ZEP du 28 Juillet au 6 Août 1989 dans le cadre des préparatifs d'un séminaire-
atelier sur la promotion des petites et moyennes industries (PMI) dans les
pays membres de la ZEP prévu à KAMPALA (UGANDA) du 10 - 15 Octobre 1989.

Il convient de rappeler à Votre Excellence que
cette heureuse initiative de promotion des PMI au sein des pays membres de la
ZEP provient du Gouvernement Ugandais qui suite à une Exposition Commerciale
de la ZEP tenue à KAMPALA en 1986 a constaté l'existence des potentialités
de croissance au niveau des PMI et des possibilités de coopération interinstitu-
tions au sein des pays de la ZEP. C'est dans ce contexte qu'une demande du
Gouvernement Ugandais a été introduite lors de la 14^e réunion du Conseil des
Ministres de la ZEP tenue à ARUSHA (TANZANIE) du 14 au 16 Juin 1989 et que
l'on a décidé d'organiser avec le concours de l'ONUDI cet atelier de promotion
des PMI à KAMPALA.

En vue de concrétiser ce programme, le Secrétariat
Général de la ZEP en collaboration avec l'ONUDI ont invité six pays membres
(ETHIOPIE, MALAWI, MAURICE, RWANDA, UGANDA et ZAMBIE) à une réunion du Comité
Directeur pour l'atelier sur les PMI qui s'est tenue à LUSAKA du 29 Juillet -
4 Août 1989. Ce Comité Directeur a élu l'Uganda à la Présidence, Maurice
vice-président et la ZAMBIE rapporteur pour ses réunions à LUSAKA comme à
KAMPALA en Octobre 1989.

.../...

S'agissant des pays de la ZEP qui n'ont pas été couverts par la mission de sensibilisation, les participants ont estimé que les consultants de l'ONUDI pouvaient s'en charger et que pour les pays francophones, le représentant du Rwanda au niveau du Comité Directeur allait couvrir le BURUNDI et le Rwanda sur financement du Secrétariat Général de la ZEP tandis que les COMORES, le DJIBOUTI et l'ILE MAURICE, le représentant de ce dernier pays allait s'en charger.

Le Comité Directeur a été aussi informé de l'état d'avancement des préparatifs menés du côté Ugandais et de l'organisation d'une exposition commerciale des produits du secteur de l'Artisanat et des PMI en marge des travaux du séminaire-atelier sur la promotion des PMI. En effet, des invitations ont été envoyées à tous les Etats membres et à plusieurs organisations dont on estimait qu'elles pourraient contribuer aux travaux de l'atelier. Dans ce contexte et en vue de faire une large publicité de l'atelier, les membres du Comité Directeur ont invité le Secrétariat Général de la ZEP à envoyer une lettre d'invitation à tous les Etats membres accompagnée d'un aide mémoire et d'un programme provisoire de l'Atelier de façon à ce que les pays puissent réagir avant le 30 Août 1989 sur leur participation.

S'agissant de l'exposition des produits du secteur des PMI et Artisanat originaires des pays membres de la ZEP, les participants ont estimé que les pays membres devaient entrer en contact avec le Gouvernement Ugandais le plus rapidement possible en vue de mieux faciliter l'organisation matérielle de l'exposition. A ce sujet, il y a lieu de souligner que la participation rwandaise a été déjà annoncée à notre Ambassade à KAMPALA et que le choix des exposants est en cours de même que la recherche de financement.

S'agissant du rapport des consultants recrutés par l'ONUDI, les participants ont été informés de la répartition de leurs tâches. En effet, un Consultant Ethiopien allait préparer un document sur les politiques et les stratégies de développement des PMI au niveau de la sous-région, un Consultant Zambien allait examiner les informations provenant des Etats membres sur les PMI et de préparer par conséquent un document de synthèse sur l'existant en matière de PMI au sein de la ZEP, et l'autre Consultant Kenyan allait préparer un document de travail sur les différents domaines de coopération entre les pays membres de la ZEP en matière de développement des PMI. A cet effet, un Questionnaire a été préparé par les Consultants et a été soumis au Comité Directeur pour examen. Après l'avoir étudié, les participants ont invité au Secrétariat de la ZEP de faire parvenir ce questionnaire à temps aux pays membres aux fins de transmettre au Secrétariat de la ZEP les informations demandées avant le 10 Septembre 1989.

PROGRAMME PROVISOIRE DE L'ATELIER SUR LA PROMOTION DES
PETITES ET MOYENNES INDUSTRIES DANS LA SOUS-REGION DE
LA ZEP 10 - 15 OCTOBRE 1989
KAMPALA (OUGANDA)

Lundi 9 octobre 1989

Toute la journée Les participants s'inscrivent

Mardi 10 octobre 1989

8 heures Suite de l'inscription des participants

10 heures Ouverture de l'atelier

11h 30 Pause

12 heures Organisation des travaux

Election du bureau

Adoption de l'ordre du jour

Organisation de l'atelier

12h 30 Déjeuner

14h 30 Stratégies, politiques et programmes
pour la promotion des petites et
Moyennes Industries dans les pays
de la ZEP

16 heures Pause

16 heures 30 Stratégies, politiques et programmes
pour la promotion des petites et
moyennes industries dans les pays de
la ZEP

Mercredi 11 octobre 1989

9 h 30 Stratégies, politiques et programmes
pour la promotion des petites et
moyennes industries dans les pays de
la ZEP

11 heures Pause

11 h 30 Stratégies, suite

13 heures Déjeuner

15 heures Coopération pour le développement de
petites et moyennes industries dans
les pays de la ZEP

16 h 30 Pause

17 heures Coopération pour le développement
de petites et moyennes industries dans
les pays de la ZEP

Jeudi 12 octobre 1989

9 h 30 Coopération pour le développement de
petites et moyennes industries dans